

de Mlle Manéglier, sans contredit, ne peuvent être comparées à celles du Bonhomme; la tragédie de Virginie présente bien quelques réminiscences de Phèdre et d'Iphigénie, mais c'est tout; les comédies sont des proverbes qui rappellent — de loin — ceux de Th. Leclercq; la bonne volonté, les sentiments élevés sont évidents, mais aucune comparaison n'est possible. Il n'est pas besoin de dire non plus que les pensées — dont quelques-unes paraissent autobiographiques — n'approchent pas de celles de Pascal ou de la Rochefoucauld, quoiqu'il en soit, certaines parties ne sont pas sans mérite et la Société racinienne — dont nous parlerons prochainement — a accordé une médaille d'argent à l'auteur, pour son étude sur Racine, dans sa séance publique du 26 juin 1843. La famille de Mlle Manéglier habitait le domaine d'Igny, commune d'Arcy-le-Ponsart (Marne) confinant au canton de Fère. Ce domaine était une ancienne abbaye fondée en 1126, reconstruite en 1780; il est occupé actuellement par des religieux. C'est à Igny que l'auteur a composé la plus grande partie de ses œuvres.

CENTENAIRE DE M. FR. MOREAU

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Mes chers collègues, en 1896, fidèle à ses habitudes de bienveillant souvenir, notre vénérable président d'honneur, adressait à ses amis le Catalogue des objets d'antiquité de la collection Caranda avec description sommaire; l'année suivante, nous recevions le Petit Album faisant suite à ce Catalogue et reproduisant les dessins des vues et objets les plus intéressants de la collection; aujourd'hui, complétant sa centième année, avec un *memento* émouvant, nous enregistrons le dernier ouvrage qui vient de paraître :

Bibliothèque et archives de la collection Caranda. J'ai dit *émouvant souvenir* et vous serez certainement de mon avis, en effet, la carte qui accompagne la brochure porte : A l'occasion du centenaire de la naissance de l'auteur de la collection Caranda, aujourd'hui on fait hommage de son dernier travail, dont la livraison avait été retardée, tant en province qu'à Paris.

Paris, 1^{er} juillet 1798. — Paris, 1^{er} juillet 1898.

J'ai répondu en votre nom et au mien, en présentant nos remerciements et nos félicitations au glorieux centenaire qui, à la suite de la gravure représentant le clocher de la ville de Fère ajoute : nous arrêtons ici nos reproductions en faisant nos adieux à la ville de Fère qui a été pendant vingt ans le centre et le siège de nos travaux archéologiques dans 6 départements de l'Aisne.

Paris, le 15 mars 1897.

Il n'est point inutile de rappeler que M. Fr. Moreau a commencé ses travaux à Caranda dans le courant de l'été 1873 ; après avoir fouillé avec succès le dolmen, signalé par M. Barbey et quelques-uns de nous, les explorations ont été continuées dans les localités avoisinantes. 2,000 tombes gauloises, romaines et franques ont été mises à jour ; le nombre des objets recueillis dans les sépultures que renfermaient les nécropoles de Sablonnière, d'Arcy, de Trugny, Breny, etc., s'élève à 15,000. Plus de 4,000 pièces ont été données à divers musées. Les armes et instruments en silex, donnés en grande partie aux collections de plusieurs villes et aux musées scolaires s'élevaient à 32,000.

M. Fr. Moreau poursuivait dans la distribution de ses recherches archéologiques ses traditions de générosité et celles de sa famille. Honneur à lui !

MOULIN.

M. Dequin, ancien président du tribunal civil de Château-Thierry, membre correspondant de la Société depuis le mois de mai 1873, est décédé à Amiens le 31 mai dernier, à l'âge de 69 ans.

Le regretté défunt, qui remplissait depuis plusieurs années les fonctions de Président de chambre à la Cour d'appel d'Amiens venait d'être nommé Président honoraire. La Société s'est associée au deuil de la famille en présentant ses sincères condoléances à M. Dequin, fils, avocat à la Cour d'appel d'Amiens, ainsi qu'à Madame veuve Dequin, le souvenir de cette excellente famille est loin d'être éteint dans notre ville.

M. Plarr, maire de Barzy-sur-Marne, présenté par MM. J. Henriet et Josse est nommé membre titulaire; avis lui sera donné de son élection.

A la diligence du secrétaire, le prix destiné à l'élève du collège qui se distingue par son aptitude en histoire et en géographie, sera remis à M. le Principal du collège La Fontaine.